



Nidda

Michna 1 - Chapitre 1

שַׁמַּאי אוֹמֵר, כָּל הַנָּשִׁים בֵּין שְׁעָתָן. הִלֵּל אוֹמֵר, מִפְּקִידָה
לִפְקִידָה, וְאַפְּלוּ לַיָּמִים הַרְבֵּה. וְחֲכָמִים אוֹמְרִים, לֹא כַדְבָּרִי זֶה
וְלֹא כַדְבָּרִי זֶה, אֶלָּא מֵעַת לָעַת מִמַּעַט עַל־יַד מִפְּקִידָה לִפְקִידָה,
וּמִפְּקִידָה לִפְקִידָה מִמַּעַט עַל־יַד מֵעַת לָעַת. כָּל אִשָּׁה שֵׁשׁ לָהּ
וְסֵת {ג}, בֵּיה שְׁעָתָה. וְהַמְשַׁמֶּשֶׁת בְּעֵדִים, הִרִי זֹ כַפְּקִידָה,
וּמִמַּעַט עַל־יַד מֵעַת לָעַת וְעַל־יַד מִפְּקִידָה לִפְקִידָה {ו}:

Chamaï dit : Pour toutes les femmes, leur heure [de découverte du sang menstruel] suffit [à calculer la période de leur impureté à partir de ce moment-là]. Hillel dit : [la période d'impureté est calculée rétroactivement] à partir de l'examen [précédent] jusqu'au [dernier] examen, même pour plusieurs jours [c'est-à-dire qu'elle est supposée avoir été impure tout le temps]. Les Sages disent : [la loi n'est] pas selon celle-ci ni selon celle-là, mais plutôt [la période d'impureté est calculée] de ce moment à ce moment-là [du jour précédent, c'est-à-dire vingt-quatre heures plus tôt, lorsque cela] réduit [la période] d'un examen à l'autre ; et [elle est calculée] de l'examen [précédent] jusqu'au [dernier] examen [lorsque cela] réduit [la période] de ce moment à ce moment-là [du jour précédent, vingt-quatre heures plus tôt]. Pour toute femme qui a un cycle régulier, son heure [de découverte du sang menstruel] suffit [à calculer la période de son impureté à partir de ce moment-là]. Et si une femme utilise des linges de contrôle [littéralement : des témoins, pour se nettoyer avant et après les rapports intimes], cela est par là comme un examen, et cela diminue [la période d'impureté] de [mesurée de] ce moment à ce moment-là [c'est-à-dire vingt-quatre heures plus tôt], ou de [l'examen précédent] à [le dernier] examen.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions